



**EXPOSITIONS  
DEGUSTATIONS  
CONCOURS**

**28 et 29 OCTOBRE 2023**

**EXPOSITION ARTISTIQUE EN BOULANGERIE « TROPHÉE JAMES CORBEAU »**

*Patronné par la Confédération Nationale De La Boulangerie et le Crédit Agricole Val de rance*

Les **JOURNÉES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE** organisent une

**EXPOSITION ARTISTIQUE** basée sur la présentation et le thème.

**Les pièces seront jugées selon :**

*et seront éventuellement sondées.*

- la technique et l'innovation
- leur sens artistique,
- la présentation du thème
- l'utilisation des couleurs.

**Le concours est ouvert à toutes les catégories confondues.**

**ARTICLE 1 : thème : « La Sologne »**

**ARTICLE 2 : inscription** le droit d'inscription est gratuit

Les candidats devront adresser leur inscription à l'aide du **bulletin de participation** ci-joint, à :  
**JOURNÉES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE**, 13 rue du Tour de la Halle, 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **samedi 14 octobre 2023**, le cachet de la poste faisant foi.

**Nous vous demandons de joindre à votre inscription un chèque de caution de 50€ libellé aux « journées gastronomiques de Sologne » (restitué au moment du dépôt de la pièce ou en cas de force majeure prouvée).**

Les APPRENTIS au-dessus de 18 ans doivent obligatoirement fournir une photocopie de leur contrat attestant de leur appartenance à la catégorie C.A.P.

Il est rappelé que tout participant non inscrit dans les délais pourra être placé hors-concours.

Pour une bonne présentation du concours, les concurrents devront **impérativement** indiquer sur leur bulletin de participation les dimensions de la pièce présentée, avec pour maximum **1.00 m x 0.70 m (socle inclus)**. Un candidat ne respectant pas ces dimensions pourra être éliminé.

La pièce devra être en **pâte cuite**.

**ARTICLE 3 : réception des pièces**

Les pièces devront être déposées soit vendredi 27 octobre, à partir de 17 h jusqu'à 20 h, ou dans la matinée du samedi 28 octobre, entre 6h00 et 8h30 dernier délai, et ce, sous peine de mise hors-concours, en un lieu qui sera précisé dans l'accusé de réception, après inscription.

Elles seront reprises le dimanche 29 octobre, à partir de 19h00 jusqu'à 21h00. En cas de force majeure, prévenir le responsable du concours.

**IMPORTANT** : Les concurrents devront coller **sous** leur plat, leurs : nom, prénom, adresse, établissement et numéro de téléphone, et prévoir une carte de visite aux mêmes mentions, qui sera mise sur la pièce après le passage des jurys, ainsi que son appellation et le temps mis pour sa réalisation.

Au moment du dépôt de leur pièce, les candidats recevront un numéro de concours, qui leur sera réclamé lors de la distribution des lots et pour la reprise de la pièce.

Le Comité décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent règlement, notamment pour la reprise de la pièce.

Après le dépôt des pièces, les exposants ne seront plus admis sur les lieux pendant les opérations du jury.

## **ARTICLE 4 : les Jurys**

Les jurys, composés de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière de gastronomie, effectueront leur jugement entre **8h30 et 10h00 le samedi 28 octobre 2023**. Les travaux des différents jurys seront effectués sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin. **LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.**

## **ARTICLE 5 : résultats et récompenses**

**1° - RESULTATS** : Le jour, l'heure et le lieu de la remise de prix seront indiqués sur l'accusé de réception après inscription. Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle pour la remise des prix.

**2° - RECOMPENSES** : UN MEME CANDIDAT NE POURRA SE VOIR ATTRIBUER QU'UN SEUL CLASSEMENT.

De très nombreuses récompenses.

**Exception** : *Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.*

**Sont placés HORS-CONCOURS**, le vainqueur de l'année précédente et les M.O.F. (Meilleurs Ouvriers de France), quelle que soit la profession dans laquelle ils se présentent, ainsi que les membres du Comité d'Organisation et leur famille. Le vainqueur de l'année précédente peut néanmoins être contacté pour être membre du jury.

Selon l'appréciation des jurys, trois pièces jugées exceptionnelles (toutes professions confondues), seront récompensées par le **Prix de la Présidence de la République, le Trophée des Journées Gastronomiques de Sologne et le Trophée du Président-Fondateur Robert Guérin.**

## **ARTICLE 6 : propriété et responsabilité**

Les réalisations resteront la propriété de leurs auteurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la casse, la perte ou le vol des objets exposés et de leur support, tant pendant le transport que durant l'exposition elle-même.

Vernis et Armatures seront INTERDITS. Toutes photographies des candidats et de leurs pièces pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne ([www.romorantin.fr/jgs](http://www.romorantin.fr/jgs)) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

# Bulletin de participation

## Trophée James Corbeau

A retourner dûment complété avant le : samedi 14 octobre 2023 à :  
Journées Gastronomiques de Sologne  
13, rue du Tour de la Halle  
41200 Romorantin-Lanthenay

### CANDIDAT

Date de naissance : ...../...../..... Age : .....  
NOM : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : .....  
Ville : .....  
Tél : .....  
E.mail : .....

### EMPLOYEUR

Profession : .....  
RAISON SOCIALE :  
.....  
Adresse : .....  
CP : .....  
Ville : .....  
Tél : .....  
E.mail : .....

#### **Rappel : date de naissance obligatoire**

#### **Quelles sont les dimensions de la pièce présentée ?**

\* Pour les pièces de boulangerie, maximum autorisé (**socle inclus**) :  
- longueur 1 m 00 - profondeur 0 m 70

**Le non-respect des dimensions pourra être une cause de mise hors-concours.**

**Pour la remise des prix, les candidats doivent obligatoirement se présenter en tenue professionnelle.**

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer à  
**l'EXPOSITION ARTISTIQUE BOULANGERIE 2023.**

Je certifie sur l'honneur que la pièce présentée sera bien de ma fabrication et que j'appartiens bien à la catégorie dans laquelle je me suis inscrit.

Je m'engage à me présenter dans la catégorie HORS-CONCOURS si je suis M.O.F. (Meilleur Ouvrier de France).

A : .....

Signature :

Le : ...../...../.....